



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit agricole

Question écrite n° 7346

Texte de la question

M Fabien Thieme interroge M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation des fonctionnaires de la caisse nationale du credit agricole. Le Gouvernement avait declare en fin d'annee 1988 qu'il ne ferait pas abroger la loi no 8850 du 18 janvier 1988 relative a la privatisation de la caisse nationale de credit agricole. Or, l'article 10 de ce meme article qui concerne le devenir du corps des fonctionnaires de cet etablissement public n'est pas applique. Au terme de cet article, il etait prevu qu'un decret en conseil d'Etat pris avant le 17 juillet 1988 devait permettre le reglement de la situation de ces agents. Cela etant, force est de constater que le Gouvernement se refuse a prendre ce decret au mepris du respect des regles de l'Etat de droit. Ainsi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le decret sorte signe dans les meilleurs delais sans remettre en cause les droits acquis des fonctionnaires de la CNCA Outre cela, il lui demande quand il compte recevoir les syndicats de la CNCA au prealable.

Texte de la réponse

Reponse. - L'article 10 de la loi du 18 janvier 1988, qui a procede a la privatisation par voie de mutualisation de la Caisse nationale de credit agricole, prévoit le rattachement des corps de fonctionnaires de la Caisse a l'Etat et la possibilite pour les agents de demander leur detachement aupres de la societe pour une duree maximale de douze ans. La preparation du decret prevu a cet effet par la loi fait l'objet d'une concertation approfondie de facon a regler dans le cadre le plus approprié et dans un esprit d'ouverture et d'equite les questions complexes posees par la situation des 881 fonctionnaires concernes.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7346

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3799